

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

## EST-IL LÉgal DE FAIRE POUSSER DU CHANVRE INDUSTRIEL POUR UN PARTICULIER?

---

Par Profil supprimé Postée le 11/12/2016 16:25

bonjours,

Je me demandais si il y avait possibilité de faire pousser du chanvre industriel pour un particulier comme de la futura 75 qui est situé à moins de 0,2% de THC et qui est une espèce monoïque?

et si oui les démarches à effectuer pour cultiver cette/ces espèce/espèces dans un cadre légal.

---

### Mise en ligne le 12/12/2016

Bonjour,

A priori et par principe, la culture, la consommation et la cession du chanvre industriel sont interdites par la loi.

L'exception à ce principe est l'autorisation étatique. Autrement dit, pour cultiver le chanvre dit industriel ou agricole il faut y avoir été autorisé par l'Etat.

Sans doute la préfecture de votre département peut-elle vous indiquer les démarches nécessaires ( et possibles).

Pour votre information, le chanvre agricole est utilisé dans plusieurs industries (cordage, cosmétique, textile, papeterie, etc...) ou pour l'ornementation intérieure et en aucun il n'est destiné à la consommation.

Bien cordialement.

---